

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Concours Agent de Maîtrise territorial (AM) - Session 2023 -

Spécialités :

- Espaces Naturels Espaces Verts
- Techniques de la Communication et des Activités Artistiques

SOMMAIRE

- 1- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2- L'ORGANISATION DU CONCOURS
- 3- L'ORGANISATION DE LA SESSION 2023 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE
- 4- LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ
- 5- LES ÉPREUVES D'ADMISSION
- 6- L'ADMISSION AU CONCOURS
- 7- CONCLUSION

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les agents de maîtrise territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C qui comprend les grades d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal.

Les conditions d'accès au concours :

CONCOURS EXTERNE :

Il est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (niveau V de l'ancienne nomenclature).

Les dispenses de diplôme : une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- Mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- Sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2 du Code des sports.

Les équivalences de diplôme : un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'obtenir une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme.

CONCOURS INTERNE :

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

En outre, les services concourant à des missions de service public effectués au sein d'un service public administratif dans le cadre de contrats aidés de droit privé (contrats emploi solidarité (CES), contrats emploi consolidé (CEC), contrats uniques d'insertion (CUI), contrats emplois-jeunes, emplois d'avenir, etc.) peuvent être pris en compte au titre de la durée de services publics requise (Conseil d'État, 1er octobre 2014, « Mme B. », n° 363482). Toutefois, les candidats en contrat de droit privé à la date de clôture des inscriptions ne sont pas autorisés à concourir n'étant pas agents publics. Enfin, le temps effectif de service civique (loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique) peut être pris en compte dans le calcul de l'ancienneté.

En revanche, les contrats de droit privé effectués au sein d'un service public industriel et commercial et les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ne donnent pas accès au concours interne.

Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

TROISIEME CONCOURS :

Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- D'une ou plusieurs des activités professionnelles quelle qu'en soit la nature ;
- D'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- D'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (président, vice-président, secrétaire, trésorier...)

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212 du Code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans

le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Pour le justifier, les statuts de l'association à laquelle ils appartiennent ainsi que les déclarations régulièrement faites à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social devront être fournis. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

La condition de durée d'activité ou de mandat doit être remplie au plus tard le premier jour des épreuves.

2. L'ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours d'Agent de Maîtrise, est organisé tous les deux ans.

3. L'ORGANISATION DE LA SESSION 2023 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

a. Le calendrier :

Période retrait de dossiers	<i>Du mardi 06 septembre au mercredi 12 octobre 2022</i>
Période retour de dossiers	<i>Jeudi 20 octobre 2022</i>
Nombre de postes ouverts	<i>Externe : ENEV 16 et TCAA 10 Interne : ENEV 21 et TCAA 7 3^{ème} concours : ENEV 8 et TCAA 3</i>
Admissibilité	<i>Jeudi 26 janvier 2023</i>
Résultats admissibilité	<i>Jeudi 30 mars 2023</i>
Admission	<i>Mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 avril 2023</i>
Résultats Admission	<i>Jeudi 04 mai 2023</i>

b. Les principaux chiffres de la session 2023 :

Admis à concourir (avec dossiers sous réserve)	Présents admissibilité	Admissibles	Seuil admissibilité	Présents admission	Seuil admission	Admis
93 (Externe ENEV)	75	34	10.75 / 20	34	12.40/ 20	16
24 (Externe TCAA)	18	14	10.25 / 20	14	12.58/ 20	10
139 (Interne ENEV)	114	45	11.63 / 20	44	13.06/ 20	21
29 (Interne TCAA)	22	16	11 / 20	16	13.92/ 20	9
20 (3 ^{ème} concours ENEV)	15	11	10.23 / 20	11	10.71/ 20	8
4 (3 ^{ème} concours TCAA)	3	1	12.41 / 20	1	11.78/20	1

c. Le profil des candidats admis à concourir au concours – session 2023 :

Spécialité : Espaces Naturels Espaces Verts

EXTERNE	INTERNE		3ème concours
Proportion Homme-Femme			
<p>■ Femmes ■ Hommes</p>	<p>■ Femmes ■ Hommes</p>	<p>■ Femmes ■ Hommes</p>	
Catégorie d'âges			
<p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p>	<p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p>	<p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans</p>	
Origine géographique des candidats			
<p>■ AIN ■ ARDECHE ■ DRÔME ■ ISERE ■ LOIRE ■ HAUTE-LOIRE ■ PUY-DE-DÔME ■ RHÔNE ■ SAVOIE ■ HAUTE-SAVOIE ■ HORS AURA</p>	<p>■ AIN ■ ARDECHE ■ DRÔME ■ ISERE ■ LOIRE ■ HAUTE-LOIRE ■ PUY-DE-DÔME ■ RHÔNE ■ SAVOIE ■ HAUTE-SAVOIE ■ HORS AURA</p>	<p>■ AIN ■ DRÔME ■ ISERE ■ LOIRE ■ HAUTE-LOIRE ■ RHÔNE ■ HAUTE-SAVOIE ■ HORS AURA</p>	
Niveau d'étude des candidats			
<p>■ BEP, CAP, Brevet ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 4 ■ BAC + 5 et +</p>	<p>■ BEP, CAP, Brevet ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 4 ■ BAC + 5 et + ■ Sans diplôme</p>	<p>■ BEP, CAP, Brevet ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BAC + 4 ■ Sans diplôme</p>	

EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
Proportion Homme-Femme					
<p>■ Femmes ■ Hommes</p>		<p>■ Femmes ■ Hommes</p>		<p>■ Femme ■ Homme</p>	
Catégorie d'âges					
<p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p>		<p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p>		<p>■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p>	
Origine géographique des candidats					
<p>■ AIN ■ ARDECHE ■ LOIRE ■ PUY-DE-DÔME ■ RHÔNE ■ HORS AURA</p>		<p>■ AIN ■ DRÔME ■ ISERE ■ LOIRE ■ PUY-DE-DÔME ■ RHÔNE ■ HAUTE-SAVOIE ■ HORS AURA</p>		<p>■ DRÔME ■ HORS AURA</p>	
Niveau d'étude des candidats					
<p>■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 4 ■ BAC + 5 et + ■ BAC ou équivalent</p>		<p>■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 4 ■ BAC + 5 et + ■ Autres</p>		<p>■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BAC + 5 et + ■ Sans diplôme</p>	

d. La composition du jury :

MEMBRES DU JURY – Agent de Maîtrise - Session 2023				
Jury	Titre	Nom Prénom	Collège	Collectivité
1	Monsieur	DUBOST Daniel	Collège des Élus locaux	Maire de Marols
	Monsieur	LIOGIER Arnaud	Collège des Personnes Qualifiées	Conseiller en prévention à Saint-Étienne métropole
	Madame	CHAZALON-ROTGER Laurence	Collège des Fonctionnaires	Ingénieure territoriale, chargée de mission stratégies immobilières à Saint-Étienne métropole
2	Monsieur	ARNAUD Sébastien	Collège des Élus locaux	Conseiller municipal d'Aurec-sur-Loire
	Madame	QUEFELEC Sophie	Collège des Personnes Qualifiées	Directrice générale des services à la mairie de Veauche
	Madame	COSTECHAREYRE Catherine	Collège des Fonctionnaires	Attachée principale territoriale, directrice générale des services, mairie de Monistrol sur Loire
3	Madame	BISACCIA Michèle	Collège des Élus locaux	Adjointe au Maire de Saint Priest en Jarez
	Monsieur	BEAL Marcel	Collège des Personnes Qualifiées	Directeur des services techniques à la retraite
	Monsieur	SIMONNET Hervé	Collège des Fonctionnaires	Représentant de la CAP de la Catégorie C

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

a. La nature des épreuves (phase admissibilité) :

Concours externe	L'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 2H – Coeff 3.
	Problèmes d'application sur le programme de mathématiques Durée : 2H – Coeff 2.
Concours Interne	L'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 2H – Coeff 3.
	L'épreuve consiste en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène

	et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. Durée : 2H – Coeff 2.
3^{ème} concours	L'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 2H – Coeff 3.
	L'épreuve consiste en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. Durée : 2H – Coeff 2.

b. La notation de l'épreuve écrite :

Agent de Maîtrise - Concours EXTERNE				
	ENEV		TCAA	
	Cas Pratique	Mathématiques	Cas Pratique	Mathématiques
≥ 15	10	9	-	8
≥ 12 < 15	30	11	6	2
≥ 10 < 12	14	11	6	4
≥ 8 < 10	16	11	3	2
≥ 5 < 8	5	11	3	-
≥ 0 < 5	-	22	-	2
Total	75		18	
Note la plus élevée	16.63	20	14.50	18.50
Note la plus basse	5.88	0	6.25	1.50
<i>Moyenne</i>	<i>11.78</i>	<i>8.59</i>	<i>10.59</i>	<i>12.40</i>

L'admissibilité – Concours Externe

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 10.75/20 pour les candidats Externe **ENEV** ; 34 candidats sont déclarés admissibles.

Pour les candidats au concours **TCAA**, le seuil a été fixé à 10.25/20 ; 14 candidats sont déclarés admissibles.

Agent de Maîtrise - Concours INTERNE				
	ENEV		TCAA	
	Cas Pratique	Conn. Techniques	Cas Pratique	Conn. Techniques
≥ 15	5	5	3	12
≥ 12 < 15	43	24	8	3
≥ 10 < 12	31	36	5	2
≥ 8 < 10	18	26	2	-
≥ 5 < 8	15	18	2	4
≥ 0 < 5	2	5	2	1
Total	114		22	
Note la plus élevée	16	17.50	17	18.83
Note la plus basse	2.75	3.38	2.25	4.50
<i>Moyenne</i>	<i>11.05</i>	<i>10.07</i>	<i>11.46</i>	<i>13.37</i>

L'admissibilité – Concours Interne

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 11.63/20 pour les candidats Interne ENEV ; 45 candidats sont déclarés admissibles.

Pour les candidats au concours TCAA, le seuil a été fixé à 11/20 et 16 candidats sont déclarés admissibles.

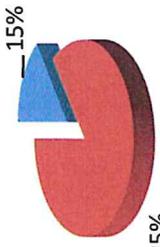
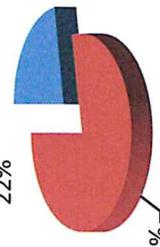
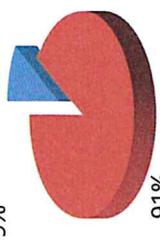
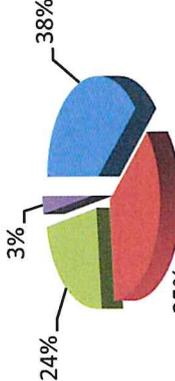
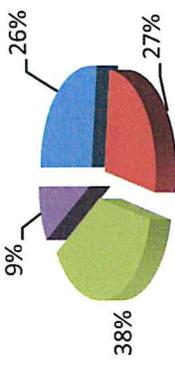
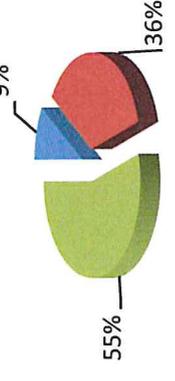
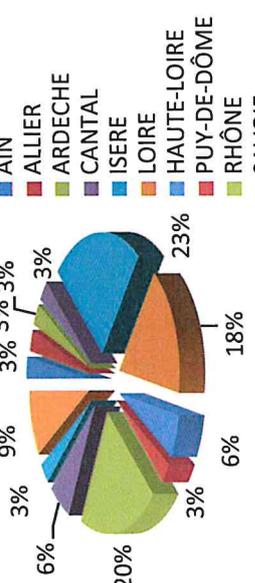
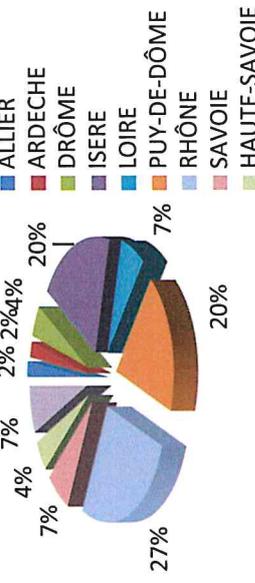
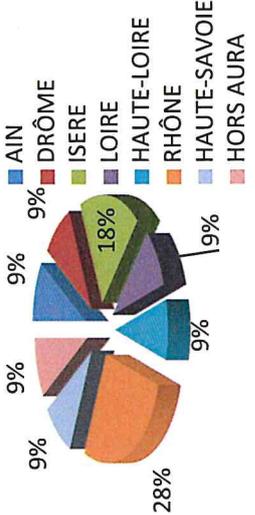
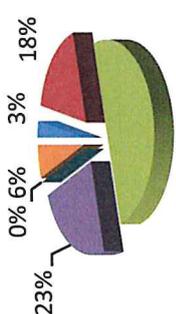
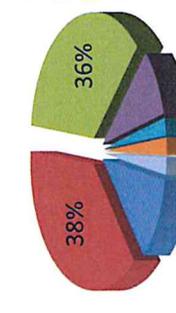
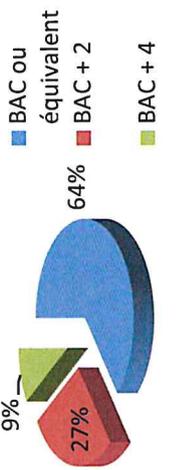
Agent de Maîtrise – 3 ^e CONCOURS				
	ENEV		TCAA	
	Cas Pratique	Conn. Techniques	Cas Pratique	Conn. Techniques
≥ 15	-	1	1	-
≥ 12 < 15	9	4	-	-
≥ 10 < 12	3	5	-	-
≥ 8 < 10	2	-	1	1
≥ 5 < 8	1	5	1	2
≥ 0 < 5	-	-	-	-
Total	15		3	
Note la plus élevée	13.63	16	15.13	8.33
Note la plus basse	7.13	5	6.63	7.50
<i>Moyenne</i>	<i>11.57</i>	<i>10.72</i>	<i>9.96</i>	<i>7.83</i>

L'admissibilité – 3^{ème} concours

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 10.23/20 pour les candidats au 3^e concours ENEV ; 11 candidats sont déclarés admissibles.

Pour les candidats au concours TCAA, le seuil a été fixé à 12.41/20 et 1 candidat est déclaré admissible.

c. Le profil des candidats admissibles
Spécialité : Espaces Naturels Espaces Verts

<u>EXTERNE</u>	<u>INTERNE</u>	<u>3ème CONCOURS</u>
Proportion Homme-Femme		
 <p>Femmes Hommes</p>	 <p>Femmes Hommes</p>	 <p>Femmes Hommes</p>
Catégorie d'âges		
 <p>20 à 29 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans 50 ans et plus</p>	 <p>20 à 29 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans</p>	 <p>20 à 29 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans</p>
Origine géographique des candidats		
 <p>AIN ALLIER ARDECHE CANTAL ISERE LOIRE HAUTE-LOIRE PUY-DE-DÔME RHÔNE SAVOIE</p>	 <p>ALLIER ARDECHE DRÔME ISERE LOIRE PUY-DE-DÔME RHÔNE SAVOIE HAUTE-LOIRE</p>	 <p>AIN DRÔME ISERE LOIRE HAUTE-LOIRE RHÔNE HAUTE-SAVOIE HORS AURA</p>
Niveau d'étude des candidats		
 <p>BEP, CAP, Brevet BAC ou équivalent BAC + 2 BAC + 3 BAC + 4 BAC + 5 et + Sans diplôme</p>	 <p>BEP, CAP, Brevet BAC ou équivalent BAC + 2 BAC + 3 BAC + 4 BAC + 5 et + Sans diplôme</p>	 <p>BAC ou équivalent BAC + 2 BAC + 4</p>

EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
Proportion Homme-Femme					
<p>36% Femmes 64% Hommes</p>	<p>31% Femmes 69% Hommes</p>			<p>100% Femme</p>	
Catégorie d'âges					
<p>7% 20 à 29 ans 14% 30 à 39 ans 36% 40 à 49 ans 43% 50 ans et plus</p>	<p>12% 20 à 29 ans 13% 30 à 39 ans 25% 40 à 49 ans 50% 50 ans et plus</p>			<p>100% 40 à 49 ans</p>	
Origine géographique des candidats					
<p>43% PUY-DE-DÔME 14% RHÔNE 43% HORS AURA</p>	<p>19% ALLIER 7% DRÔME 6% ISERE 6% LOIRE 6% RHÔNE 6% HAUTE-SAVOIE 50% HORS AURA</p>		<p>100% DRÔME</p>		
Niveau d'étude des candidats					
<p>50% BAC + 2 22% BAC + 3 21% BAC + 5 et + 7% BAC ou équivalent</p>	<p>18% BEP, CAP, Brevet 46% BAC ou équivalent 27% BAC + 2 9% BAC + 2 0% BAC ou équivalent</p>		<p>100% BAC + 2</p>		

Observations du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Le jury remarque une nette différence entre un candidat qui a préparé et celui qui ne semble pas avoir préparé son concours. Globalement, le jury relève un manque de préparation pour nombreux d'entre eux.

Le niveau est relativement bas en mathématiques pour les candidats en externe dans la spécialité ENEV. Certains candidats ont manqué de temps pour l'épreuve de connaissances techniques dans la spécialité TCAA, leurs copies ne sont pas terminées et manquent de rigueur.

D'une façon générale, les candidats ont tendance à rester centrés sur leurs pratiques, or ils doivent faire preuve de prise de recul vis-à-vis de leurs pratiques et être capable de se détacher de leur activité.

5. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Concours externe	<p>L'épreuve consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Durée : 15 min – Coeff 4.</p>
Concours Interne	<p>L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p>Durée : 15 Min – Coeff 4.</p>
3^{ème} concours	<p>L'épreuve consiste en un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p>Durée : 15 min – Coeff 4.</p>

Observations : en considération du nombre de candidats admissibles, il a été constitué 3 groupes de jurys, à savoir 1 pour les candidats dans la spécialité TCAA (toutes voies confondues), 1 pour les candidats ENEV en interne et 1 pour les candidats ENEV en Externe et au 3^{ème} concours.

La notation de l'épreuve orale :

	Agent de Maîtrise – EXTERNE	
	ENEV	TCAA
≥ 15	6	3
≥ 12 < 15	11	6
≥ 10 < 12	6	3
≥ 8 < 10	5	2
≥ 5 < 8	6	-
≥ 0 < 5	-	-
Total	34	14
Note la plus élevée	17	16
Note la plus basse	5.50	8
<i>Moyenne</i>	<i>11.28</i>	<i>12.32</i>

	Agent de Maîtrise – INTERNE	
	ENEV	TCAA
≥ 15	14	6
≥ 12 < 15	11	3
≥ 10 < 12	10	6
≥ 8 < 10	8	1
≥ 5 < 8	1	-
≥ 0 < 5	-	-
Total	44	16
Note la plus élevée	19	16
Note la plus basse	6	8
<i>Moyenne</i>	<i>12.74</i>	<i>12.97</i>

	Agent de Maîtrise – 3^e CONCOURS	
	ENEV	TCAA
≥ 15	3	-
≥ 12 < 15	2	-
≥ 10 < 12	4	1
≥ 8 < 10	1	-
≥ 5 < 8	1	-
≥ 0 < 5	-	-
Total	11	1
Note la plus élevée	15.50	11
Note la plus basse	7	11
<i>Moyenne</i>	<i>11.50</i>	<i>11</i>

Observations du jury sur l'épreuve d'admission :

Au regard des prestations, le jury insiste sur les points d'amélioration suivants :

- Les candidats doivent travailler la question du management, qui fait partie intégrante des fonctions d'agent de maîtrise
- Les bases de l'environnement territorial ne sont pas suffisamment connues et exposées, les candidats sont invités à plus se renseigner sur ce sujet
- La partie commande publique n'est pas suffisamment maîtrisée

Le jury invite enfin les candidats à développer leurs réponses aux questions posés lors de l'entretien et de l'échange.

6. L'ADMISSION AUX CONCOURS

Dans la spécialité **Espaces Naturels Espaces Verts (ENEV) :**

- 16 candidats sont déclarés admis au concours externe :
→ Avec un seuil d'admission fixé à **111,64 / 180 soit 12,40 / 20.**
- 21 candidats sont déclarés admis au concours interne :
→ Avec un seuil d'admission fixé à **117,50 / 180 soit 13,06 / 20.**
- 8 candidats sont déclarés admis au 3^{ème} concours :
→ Avec un seuil d'admission fixé à **96,39 / 180 soit 10,71 / 20.**

Dans la spécialité **Techniques de Communication et des Activités Artistiques (TCAA) :**

- 10 candidats sont déclarés admis au concours externe :
→ Avec un seuil d'admission fixé à **113,25 / 180 soit 12,58 / 20.**
- 9 candidats sont déclarés admis au concours interne :
→ Avec un seuil d'admission fixé à **125,25 / 180 soit 13,92 / 20.**
- 1 candidat est déclaré admis au 3^{ème} concours :
→ Avec un seuil d'admission fixé à **106,05 / 180 soit 11,78 / 20.**

Pour cette session 2023, nous avons dû procéder à un transfert de postes comme suit :

Dans la spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques » :

Concours	Nombre de postes ouverts avant transfert	Nombre de postes ouverts après transfert
Externe	10	10
Interne	7	9
3 ^{ème} concours	3	1

7. CONCLUSION

Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury, ainsi que l'équipe organisatrice du Centre de Gestion pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

L'organisation matérielle des oraux est très confortable pour les candidats et l'ensemble des intervenants.

Saint Etienne le 27 avril 2023

La présidente du jury
Madame BISACCIA Michèle
Adjointe au Maire de Saint Priest en Jarez

